

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n°1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle ;
- Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés ;
- Vu la résolution portant adoption du statut particulier du personnel de la SNRT du Conseil d'Administration telle qu'elle a été adoptée le 09 janvier 2006 ;
- Vu le Dahir n° 1-03-194 du 14 rejeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi N°65-99 relative au code du travail ;
- Vu la résolution du Conseil d'Administration portant approbation de la procédure de recrutement de la SNRT telle qu'elle a été adoptée le 09 juin 2014;

DECIDE

ARTICLE 1 : OBJET

L'opération n° 6/15/AINFO est lancée pour le recrutement de deux Infographistes.

Les conditions requises sont les suivantes :

	FORMATION	OPTION	EXPERIENCE SOUHAITABLE
Infographiste	BTS, DTS, DUT ou équivalent	Infographie	2 ans dans la création graphique informatique.

ARTICLE 2 : MISSION

L'infographiste (infographiste pour la presse) contribue à la lisibilité des programmes audiovisuels pour les téléspectateurs, en créant des éléments graphiques pour l'antenne.

ARTICLE 3 : ACTIVITES

- Analyser les demandes d'intégration d'éléments graphiques ;
- Choisir le matériel et réaliser les contenus ;
- Créer, animer, transformer une image pour la replacer dans un environnement graphique spécifique.

ARTICLE 4 : COMPETENCES TRANSVERSALES

- Sensibilité artistique ;
- Disponibilité ;
- Réactivité ;
- Organisation et capacité d'adhésion à un cadre bien établi ;
- Intégrité ;
- Mobilité.



ARTICLE 5 : COMPETENCES OPERATIONNELLES

- Maitrise du contrôle du signal numérique ;
- Maitrise de l'utilisation des matériels audiovisuels d'enregistrement Broadcast ;
- Maitrise des logiciels dédiés : Photoshop, Illustrator, After-Effect, final Cut, 3D... ;
- Palettes graphiques (voir le niveau manquant);
- Expertise en typographie.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DU CONCOURS

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> pour pouvoir éditer le bulletin d'inscription.

Le dossier de candidature est composé de :

- Bulletin d'inscription sur la plateforme de recrutement de la SNRT
- 1 lettre de motivation
- 1 CV récent ;
- 4 enveloppes timbrées portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat;
- 1 copie légalisée du diplôme ;
- 1 copie légalisée de la CIN ;

Les documents constituant le dossier de candidature doivent être envoyés par voie postale ou déposés au bureau d'ordre au siège de la SNRT sis à « 1, rue El Brihi, Hassan, Rabat 10000 » avant le 18/11/2015 avec la mention obligatoire sur le pli: **objet 6/15/A.INFO/Ig.**

ARTICLE 7 : ORGANISATION DU CONCOURS

- Le dernier délai pour le dépôt des candidatures est le 18/11/2015 ;
- La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur le portail de la SNRT ;
- Les candidats retenus pour passer les tests sont convoqués par écrit et par contact électronique et/ou téléphonique. Les dates et lieux des tests sont communiqués par lettre de convocation.

Société Nationale
de Radiodiffusion et de Télévision
Directeur des Ressources Humaines PI
Zakaria HACHLAF